

	CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-11	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 31/05/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belledoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 23/05/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent représenté :

Secrétaire de séance : CAMPION Yves

03 – REGIE DE RECETTE – PHOTOCOPIES

Suppression de la régie de recettes photocopies

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune possède une régie pour permettre l'encaissement des produits liés aux photocopies mais que celle-ci n'a pas été créée pour l'encaissement des jetons de camping-cars.

Compte tenu des modifications intervenues suite à la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics, il est préférable de reprendre tous les actes de régie suivant les modèles actualisés plutôt que de procéder par avenant.

Un acte constitutif de régie de recettes photocopies et jetons de camping-cars sera créé par décision de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU la décision du 4 janvier 1988 portant institution d'une régie d'avance ou de recette photocopies,

VU la délibération du 24 avril 2019 portant modifications aux régies de recettes ski de fond et photocopies,

VU l'avenant à l'arrêté de décision du 26 avril 2019 portant institution d'une régie de recette pour le paiement des photocopies,

VU la délibération en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27/05/2023

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- de supprimer la régie de recette photocopies
- d'autoriser Monsieur le Maire à créer une nouvelle régie photocopies et jetons de camping-cars par décision.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 01/06/2023
- Affichée le 01/06/2023
- Certifiée exécutoire le 01/06/2023

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2023-11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-01T14-40-23.00 (MI245396578)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20230531-DEL2023-11-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES PHOTOCOPIES

Date de décision : 31/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2023-11 - suppression régie de recettes photocopies.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/06/23 à 14:40

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 01/06/23 à 14:40

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 01/06/23 à 14:46

